

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2088

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et au développement durable »

les mots :

« , au développement durable et à la consommation responsable et équitable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer un objectif de sensibilisation et d'éducation à la consommation responsable et raisonnée.

Cela contribuerait à faire émerger de nouveaux comportements individuels et collectifs, notamment en faveur du réemploi.